

*Ministère de l'Aménagement du
Territoire et de la Coopération
Décentralisée*

.....
*Direction de la Coopération
Décentralisée*

Présentation des Projets

Avril 2008

Missions et attributs de la Direction

✦ La Direction, créée par le décret n°2003-666 du 27 Août 2003, a en charge l'application de la politique gouvernementale en matière de coopération décentralisée. Sa mission principale est d'asseoir une politique concertée, cohérente et coordonnée de coopération décentralisée.

A ce titre, elle a pour principales tâches :

- ✦ De préparer et de mettre en œuvre une politique de coopération décentralisée basée sur la mise en place d'un cadre d'intervention cohérent ;
- ✦ D'assister et de conseiller les collectivités locales dans leurs partenariats avec les collectivités locales étrangères ;

Missions et.....

- ✦ D'identifier l'ensemble des partenaires nationaux et internationaux, institutionnels et non institutionnels capables de promouvoir une coopération décentralisée féconde ;
- ✦ D'assurer le suivi et l'évaluation des différentes formes de coopération décentralisée ;
- ✦ De procéder à l'évaluation périodique de la politique de coopération décentralisée ;
- ✦ D'appuyer les collectivités locales dans la recherche de partenaires.

Structuration

- ✦ Direction structurée ainsi qu'il suit : une Division des Accords et du Partenariat, une Division du Suivi et de l'Analyse, un Bureau Administratif et Financier (BAF) et une Conseillère Technique.
- ✦ **DIVISION DES ACCORDS ET DU PARTENARIAT :**
Elle a deux missions principales:
 - Une mission de conseil et d'expertise au sein de la Direction de la Coopération Décentralisée;
 - Une mission d'animation de la coopération décentralisée entre le Sénégal et les partenaires techniques et financiers

Structuration....

✦ 2 – DIVISION DU SUIVI ET DE L'ANALYSE:

Deux missions lui sont dévolues :

- Une mission de suivi des interventions et recommandations en coopération Décentralisée ;
- Une mission d'analyse et d'évaluation des interventions.

✦ Missions de la Conseillère Technique :

Une mission de conseil et d'expertise auprès de la Direction de la Coopération Décentralisée

Actions en cours

- ✦ mise en place d'un guichet chargé du traitement préalable des dossiers relatifs aux demandes d'exonérations douanières formulées par les Collectivités locales ;
- ✦ mise en place d'un dispositif institutionnel et réglementaire pour un meilleur suivi des actions de Coopération décentralisée ;
- ✦ renforcement des capacités des Collectivités locales dans le domaine de la gestion des partenariats, et de la recherche de financement ;
- ✦ renforcement de la capacité des agents de la Direction de la Coopération décentralisée dans la gestion d'une base de données.
- ✦ Mise en place d'une base de Données des Partenariats
- ✦ Elaboration d'un Guide des Partenariats;

Projets et Programme de la DIRCOD

ART GOLD (Appui aux Réseaux Territoriaux pour une Gouvernance Locale orientée vers le Développement)

Une initiative portée par le PNUD, qui a créé en septembre 2005 une plate-forme pour les partenariats innovants (Hub for Innovative Partnership) basée à Genève.

Objectifs :

Aider à articuler sur les territoires, et dans le cadre de processus de décentralisation et de gouvernance locale, les initiatives politiques et opérationnelles des différents acteurs internationaux, régionaux et locaux.

Principes d'intervention:

- ✦ Actions orientées vers les OMD;
- ✦ la cible choisie est la Région,
- ✦ Approche intersectorielle;
- ✦ Mise en œuvre commune des projets et contributions;
- ✦ Coordination nationale et régionale

Axes d'intervention

- ✦ **Gouvernance** : amélioration des administrations publiques, soutien aux institutions pour la planification et la programmation du développement territorial ; formation des administrateurs et des techniciens et élus locaux
- ✦ **Environnement et organisation du territoire**: plans et projets de mise en valeur du patrimoine historique et culturel du territoire ; plans et projets de gestion durable et rationnelle des ressources naturelles.....
- ✦ **Développement économique local** : réalisation de plans de valorisation du potentiel local, appui à l'amélioration de la compétitivité territoriale ; création d'Agences de développement économique.....

Axes d'intervention

- ✦ **Systèmes locaux de santé et services sociaux**: réalisation de plans et de projets intégrés pour la santé et le bien-être social des populations.....
- ✦ **Systèmes locaux pour l'éducation de base et la formation** : réalisation de plans et de projets intégrés pour l'accès de tous les enfants à l'enseignement ; articulation entre école et territoire
- ✦ **Coopération décentralisée : soutien** aux communautés locales du Sud et du Nord pour la construction de partenariats de développement; **Soutien** aux initiatives et échanges de solidarité, scientifiques, culturels, professionnels, formatifs, économiques; **Soutien** technique et organisationnel aux collectivités locales ainsi qu'à leurs associations nationales et internationales.
- ✦ A ce jour, plus de **300** partenariats de coopération décentralisée sont en cours dans différents pays et territoires de la Belgique, du Canada, de l'Espagne, de la France, de la Grèce, de l'Italie et de la Suisse.

Chronogramme du programme:

- ✦ Mission de présentation du programme ART Gold Sénégal et d'identification du Programme ART GOLD au Sénégal du 20 au 23 novembre 2007 à Dakar par le PNUD Genève;
- ✦ Rédaction d'un document de programme cadre ART Gold Sénégal soumis aux partenaires (coopérations décentralisées européennes) et bailleurs de fonds pour levée des premiers fonds permettant le démarrage ;
- ✦ Démarrage des groupes de travail locaux pour produire les brochures de marketing territorial et comité de coordination nationale pour l'adoption d'un premier exercice annuel (janvier 2008) ;
- ✦ Organisation d'une conférence internationale pour la levée des fonds permettant la réalisation du premier exercice annuel (juin 2008)

Partenaires du programme

- ✦ Participent à ce programme les gouvernements Belge, Britannique, Canadien, Espagnol, Italien, Suédois, Suisse ainsi que l'Union Européenne.
- ✦ Les organisations des Nations Unies concernées sont : PNUD, UNESCO, UNIFEM, OMS, HABITAT, FIDA, OIT, PAHO, UNEP, ACNUR, UNICEF, UNICRI, PMA et UNOPS.

URS (Université Rurale du Sénégal)

Suite à leur participation à la 6^e édition de l'Université Rurale du Québec (URQ), en septembre 2007, dans la ville de Montmagny, en côte-du-sud, dans la province du Québec, les représentants du Sénégal ont convenu, avec les autorités de l'URQ, de délocaliser au Sénégal, la prochaine session de cette Université prévue en Janvier 2009.

C'est un concept d'université hors les murs.

- * une occasion pour impliquer l'enseignement supérieur et la recherche universitaire dans les problématiques du développement territorial, par la conduite d'activités de formation continue pour les acteurs et agents du développement local, et de recherche –action.
- * Les approches pédagogiques sont basées sur le croisement des savoirs et postulent le dialogue et les échanges entre les savoirs dits « savants » des universitaires et ceux dits « d'expérience », issus de l'action des acteurs du développement local.

Objectifs:

- Renforcer le processus de décentralisation en y associant les universitaires québécois et sénégalais, élus locaux et acteurs de terrains, autour de thématiques de recherches-actions et de formation, sur les problématiques du développement local et de la décentralisation.
- Permettre à l'Etat du Sénégal, aux partenaires techniques et financiers, aux acteurs locaux de disposer d'un espace cohérent à partir duquel des actions concrètes pourraient être menées en perspective du développement local.

Résultats attendus

- Le renforcement des compétences des acteurs et agents du développement local ;
- Le partage des différents savoirs sur les pratiques de développement des territoires régionaux et des communautés rurales ;
- La promotion et la valorisation des innovations sociales et institutionnelles émanant des terroirs et généralisables à toute la société.

Chronogramme du programme:

- ✦ Mise en place d'un comité de pilotage en février 2008 ;
- ✦ Rencontre multilatérale Sénégal, Canada et autres pays de la sous-région (avril 2008) ;
- ✦ Montage Projet URS (mai 2008)

Projet de promotion de la Coopération Décentralisée

Objectifs du projet :

- ✦ renforcer la coopération décentralisée.
- ✦ maîtriser davantage les enjeux et les opportunités de la coopération décentralisée.
- ✦ **Résultats attendus :**
- ✦ meilleure connaissance des opportunités qu'offre la coopération décentralisée ;
- ✦ meilleure connaissance de l'approche et des procédures de la coopération décentralisée ;
- ✦ plus grand appui aux collectivités locales sur les opportunités de la coopération décentralisée ;
- ✦ meilleure implication des sénégalais de l'extérieur en matière de coopération décentralisée.

✳ **Descriptif du Projet :**

- ✳ une campagne d'information et de sensibilisation sur les opportunités de la coopération décentralisée à l'endroit de tous les élus locaux. La stratégie préconisée est de réunir en un lieu central et en séminaires résidentiels de deux à trois jours les élus locaux d'une même zone géographique. Le pays sera divisé en 4 zones géographiques. Les thèmes de cette campagne, prévue dans le courant de l'année 2008, porteront sur l'évolution et les perspectives en termes d'opportunité de la coopération décentralisée.
- ✳ Edition et publication de documents sur la coopération décentralisée centrés sur les approches en matière de coopération décentralisée et les procédures en vigueur selon les pays.
- ✳ Programme de promotion des collectivités locales. Cette activité rendra disponible l'information sur les collectivités locales en termes notamment d'objectifs de développement poursuivis et de marketing territorial.
- ✳ Mise en place d'un cadre de partenariat avec les sénégalais de l'extérieur, pour impliquer les émigrés sénégalais dans le développement local. Ils devront dans leurs lieux d'accueil promouvoir la coopération décentralisée en faisant le marketing de leurs lieux d'origine suivant des procédures bien établies.

Financement du projet et échéancier

- ✳ **Financement du Projet :** Le projet a un budget de 1 200 000 000 de francs CFA et sera entièrement financé par l'Etat sénégalais avec une contrepartie des collectivités locales sénégalaises à hauteur de 0,5% de leurs allocations annuelles (FECL, FDD).
- ✳ **Période du Projet :** 2008 - 2010.

Base de Données des Partenariats de Coopération Décentralisée

L'objectif général visé est de contribuer à un meilleur suivi des partenariats menés conjointement par les collectivités locales sénégalaises et leurs partenaires

Objectifs spécifiques:

- ✦ faire l'état des partenariats de coopération décentralisée, des projets et des actions découlant de ces partenariats ;
- ✦ fédérer l'ensemble des données issues des partenariats de coopération décentralisée ;
- ✦ Disposer d'un outil de gestion simple d'utilisation et peu coûteux permettant le suivi des subventions et apports des collectivités locales et de leurs partenaires ;
- ✦ apporter aux acteurs de la coopération décentralisée et au public une visibilité sur les partenariats.

Financement du projet

- ✦ Le projet a un budget global de **10.260€** Il est financé par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France.

Guide du partenariat de coopération décentralisée

✦ **Objectifs du projet :**

L'objectif général de ce guide est d'appuyer et de conseiller les collectivités locales sénégalaises et étrangères sur les champs de la coopération décentralisée au Sénégal.

✦ Disposer d'un outil de conseil et d'information pour les collectivités locales sénégalaises et étrangères.

✦ Informer sur les modes opératoires des différents cadres de partenariats en vigueur au Sénégal, la méthodologie d'élaboration de projets de coopération décentralisée, des modèles de convention de partenariats, des fiches pratiques opérationnelles (par exemple sur les modalités d'exonération,...).

Résultats attendus :

✦ Les collectivités locales sénégalaises et étrangères sont mieux informées et conseillées sur ce qu'est la coopération décentralisée en terme de partenariat et de projet;

✦ Les actions de coopération décentralisée sont plus cohérentes avec les politiques nationales et mieux coordonnées ;

✦ De nouveaux partenariats de coopération décentralisée sont mis en œuvre ;

✦ La Direction de la Coopération Décentralisée assoit sa visibilité par l'édition d'un ouvrage de référence sur la coopération décentralisée au Sénégal.

Lancement du Guide : juillet 2008

Budget et financement :

✦ Le projet a un budget global de 5.300 €. Ce projet a été entièrement financé par le Service de coopération et d'action culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France.

Portail d'information de la coopération décentralisée

Objectifs du projet :

- ✦ Permettre à la Direction de la Coopération Décentralisée d'être un **leader d'opinion** sur les questions traitées de la Coopération Décentralisée au Sénégal.
- ✦ Rendre visible le Sénégal dans la mise en œuvre des partenariats de Coopération Décentralisée sur la scène internationale.
- ✦ Promouvoir une nouvelle forme coopération avec les bailleurs et partenaires potentiels du Ministère et des collectivités locales sénégalaises.

Résultats attendus

- ✦ Une visibilité internationale de l'action des différents acteurs du secteur ;
- ✦ La diffusion d'une information de qualité, textes de lois, articles de fond, et actualité des partenariats, au travers de différents canaux type : Web, Newsletter, fil RSS ;
- ✦ La présentation des partenariats, projets et actions menés au travers de la base de donnée des partenariats actuellement en construction ;
- ✦ L'accompagnement des structures et collectivités locales dans la mise en place ou l'animation d'un partenariat de coopération décentralisée au travers de tutoriaux (exemple le guide du partenariat) ;
- ✦ La possibilité d'échange et de prise de contact entre acteur de la Coopération Décentralisée et le Ministère via la Direction de la Coopération Décentralisée au travers d'un forum et de formulaires de contact.

Difficultés et recommandations

✦ Les contraintes liées à la coopération décentralisée peuvent être examinées sous divers angles :

- le manque de moyen financier, logistique et humain ;
- la faiblesse de la communication entre les élus et la Direction de la Coopération décentralisée ;
- l'absence de coordination des actions de coordination au niveau institutionnel ;
- la multiplicité des instruments de coopération ;
- la pression à l'engagement ;
- l'ambiguïté de la législation ;
- l'inexistence de textes règlementaires et/ou législatifs permettant une harmonisation des conventions.

Recommandations

- Un cadre de concertation à tous les niveaux ;
- L'Octroi de ressources additionnelles ;
- Une meilleure articulation des missions de la Direction de la Coopération décentralisée avec la Direction des Collectivités locales et le Ministère en charge du développement social ;
- Le renforcement de la Direction de la Coopération Décentralisée en ressources humaines ;
- Création d'une cellule de coordination des actions de décentralisation qui servira d'interlocuteur principal auprès des bailleurs et autres acteurs de la coopération décentralisée ;
- Nécessité de disposer du fichier de l'ensemble des associations d'émigrés.

Perspectives

- ✦ Mise en place d'un fonds de promotion de la Coopération Décentralisée;
- ✦ Elaboration d'une charte de la Coopération Décentralisée;
- ✦ Mise en place d'un Site Web;
- ✦ Organiser des journées de Coopération Décentralisée en Espagne, Italie, France;
- ✦ Missions dans la sous région (Burkina, Mali, Mauritanie, Bénin, Niger) et en Amérique du Nord